

Réunion plénière téléphonique du Comité de Direction
Procès verbal

Vendredi 17 avril 2020
16 heures

Présidence : Christophe SOLLNER

Présents :

BRICLOT Jean Marie, CASANOVA Dominique, COLOMBO Alain, DALVIT Gabriel, FALCHI Antoine, GOTTE Michel, HAFFNER Jean-Marc, HOCQUAUX Christian, HUMBERT Jean-Louis, KIHLM Patrice, LACOUR Christian, LAGRANGE Roger, MALEK Mustapha, MERULLA Vincent, MICHALSKI Edmond, MICHEL Robert, PERNOT Jean-Maurice, SCHAEFER Odile, TAESCH Pierre, VIGNERON Henri, WIRIG Michel

Excusés :

BARTHEL Christelle, GERARD Alain, KLEIN Renée, KOENIG Hervé, PAUL Dominique, SAUER Richard, SERREDSZUM Cyril

Assistent :

- Emmanuel SALING, Directeur Général du DMF
- Jean Marc RODOLPHE, Conseiller Technique Régional,
- Sébastien DANY, Conseiller Technique Développement et Animation des Pratiques
- Kévin KLAM, Conseiller Technique Développement et Animation des Pratiques

ORDRE DU JOUR

Christophe SOLLNER précise que cette conférence téléphonique regroupant les membres du Comité de Direction a été organisée dans le cadre des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Le principe de la conférence téléphonique est préféré à celui de la vidéo conférence plus aléatoire quant aux connexions des membres.

Certes, cette réunion téléphonique favorise les informations descendantes n'excluant pas les échanges entre les membres.

1. Carnet

Décès :

Monsieur Sylvain BARTHEL, papa de Christelle, membre du CD du DMF

Monsieur Robert GABRIEL, ancien membre de commission

Monsieur Adolphe KIEFFER, membre fondateur du DMF

Les nombreux contacts téléphoniques ont pu mettre en exergue de bonnes nouvelles sur la santé des membres du Comité de Direction et membres de commissions, dans le vif espoir que cela continue ainsi.

2. Manifestations de fin de saison

En référence aux décisions gouvernementales, toutes les manifestations sont annulées à compter du 13 mars :

- Coupes de Moselle jeunes et seniors
- Trophée du champion de D1
- Trophées arbitres – éducateurs
- Cérémonie des Talents du Football
- Coupe des établissements spécialisés (reportée en septembre)

- Demi-finales nationales U19 à Amnéville liées aux 100 ans du football mosellan et des 40 ans du district mosellan
- Opération avec la FFF sur le handicap en Moselle liée à l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2024.
- Création de clubs « Foot Fauteuil »
- Assemblée générale électorale prévue initialement le samedi 20 juin sera reprogrammée en octobre ou novembre 2020, les assemblées générales des Ligues devant se tenir avant le 31 janvier 2021.
- Annulation de la journée nationale des débutants
- Annulation de l'opération « Mesdames franchissez la barrière »
- Annulation de la semaine du Football féminin
- Annulation du FFF tour

3. Projets

Les projets suivants sont maintenus :

. Construction du siège du DMF à Frescaty ;

Le dossier officiel de demande de subvention a été adressé au Conseil Départemental. Le démarrage des travaux serait prévu pour 2021 pour achèvement en 2022.

. Renouvellement du parc informatique ;

Le renouvellement du matériel informatique du siège rendu obligatoire par l'usage des nouvelles normes imposées par la FFF s'effectuera à l'aide, à solliciter, du Conseil Départemental de la Moselle.

. Remise des dotations Nike en stock ;

Compte tenu de l'annulation des manifestations il faut faire des choix pour remettre les dotations prévues achetées. Le Comité de Direction donne son aval pour en faire bénéficier les accédants seniors et jeunes sachant qu'il faudra également contribuer au fonds de soutien des clubs de la FFF.

Concernant le dossier Nike dont le contrat couvre jusqu'en 2026, le Comité de Direction devra faire des choix pour les commandes d'équipements.

4. Situation du personnel du DMF

Durant cette période de crise sanitaire, deux salariés (Manu SALING, directeur général et Cécile SFERRAZZA, responsable du service comptabilité) sont en télétravail chez eux tandis que les autres sont en situation de chômage partiel à 100%.

Jean Marc RODOLPHE quittera ses fonctions à l'ETR pour rejoindre le Ministère des Sports au plus tard le 1er septembre 2020. Une procédure de recrutement est lancée par la LGEF afin de pourvoir à son remplacement pour une prise de fonction au 1^{er} juin 2020.

Concernant la revalorisation des salaires des salariés du football en 2020, le SNAAF et EDUCATEF renoncent à l'augmentation des salaires de 1,5%.

4. Situation financière du DMF

L'annulation de nombreuses manifestations amène le DMF à quelques dépenses qui ne seront pas effectuées. Une économie sera réalisée également avec les salariés qui sont en majorité en chômage partiel. Par contre de nombreuses recettes surtout liées aux partenaires du DMF risquent d'être perdues.

Pour la saison prochaine, la société Arkema fera partie de nos partenaires et les discussions sont en cours avec le CMSEA et d'autres, dans l'espoir que les discussions aboutiront.

5. Fonds de solidarité des la FFF, des ligues et des districts

L'objectif de ces fonds réside dans l'aide aux clubs afin qu'ils puissent repartir dans de bonnes conditions la saison prochaine.

Aucun montant n'est indiqué pour le moment, mais ce sera un crédit sur le compte des clubs.

Le montant pour la FFF serait de ne pas prendre sa part facturée aux ligues pour les licences. Les ligues et districts devraient prendre le même montant que la FFF sur chaque territoire.

La ligne directrice de répartition de cette somme identique à celle de la FFF serait de 50% pour la Ligue et 50% pour les districts, sachant qu'il conviendra de trouver un accord particulier dans chaque ligue en fonction des moyens de chacun.

De plus, la FFF redirigerait une partie du FAFA vers les aides aux clubs mais elle attend les décisions de l'UEFA en matière de matchs internationaux car les pertes financières de la FFF liées au manque à gagner de l'annulation des matchs de l'Équipe de France seront très importantes.

L'aide se fera en fonction du nombre de licenciés de chaque club, sur demande des clubs avec un montant par territoire déterminé suivant la règle ci-dessus.

A noter que les clubs nationaux ont reçu les aides au déplacement jusqu'à la fin de saison et que cette somme peut être considérée comme une première aide de la FFF.

Chaque district sera libre d'une politique complémentaire en faveur de ses clubs.

6. Compétitions

Le District Mosellan de Football a pris acte de l'arrêt des compétitions amateurs décidé par le Comité exécutif de la FFF du 16 avril 2020 devenue inéluctable après l'intervention du Président de la République ne précisant pas encore concrètement les conditions du déconfinement après le 11 mai.

La proposition retenue par la FFF est la suivante et sera appliquée aux compétitions placées sous l'égide du DMF, comme sur tout le territoire national selon les directives suivantes :

- Arrêt des compétitions à la date du 13 mars (date de suspension des compétitions) quelque soit le nombre de rencontres jouées
- Fixation des classements selon le quotient nombre de points obtenus / nombre de matchs joués afin de neutraliser l'effet des matchs reportés. PAS de saison blanche.
- Départage des clubs à égalité de points en fonction du règlement de la compétition concernée. Si le règlement de la compétition est inopérant ou ne permet pas le départage, des critères fixés par la FFF seront appliqués
- Limitation du nombre des descentes à une par groupe, en cohérence avec le règlement qui prévoit l'impossibilité de repêchage du dernier quelles que soient les circonstances.
En cas de forfait général, celui-ci est dernier et est le seul descendant
Poule incomplète au départ : le dernier classé est dernier et descend
Les descentes administratives s'ajoutent à la descente du dernier ex : une équipe 1 descend au niveau de l'équipe 2)
- Fixation du nombre de montées en fonction du règlement qui prévaut pour la compétition concernée de Ligue ou de District
- Le dimensionnement des poules sera limité à 14 équipes au maximum sauf cas particulier à négocier avec la Ligue du Football Amateur
- Une réflexion est en cours pour les cas particuliers

- Pour les compétitions nationales hormis le N1 et D1 féminine, le mode de fixation des classements sera identique à celui qui a été arrêté pour les championnats de Ligues et de Districts. Par contre, les montées et descentes seront décidées selon les règlements habituels de chacune des compétitions concernées

Les différentes commissions de gestion des compétitions, après homologation définitive des résultats et examen des procédures administratives en cours, proposeront en son temps au Comité de Direction les classements tenant compte des procédures fédérales.

A l'issue de la validation de ces classements, les montées et descentes seront liées aux effets de la pyramide régionale LGEF et soumises au respect de la réglementation en vigueur: Règlements Sportifs des Compétitions du DMF, règlements spécifiques des différents championnats, Statut Mosellan des Jeunes, Statut Mosellan de l'Arbitrage.

Pour les compétitions se déroulant en deux phases, sauf Championnats Moselle seniors D4, les commissions concernées proposeront également un principe permettant d'établir les montées et descentes en cohérence avec les directives fédérales et régionales.

Les délais de toutes ces procédures étant incompressibles, il ne faut pas espérer des éléments officiels avant le mois de mai.

Les éventuels recours des clubs seront à présenter auprès de l'instance concernée par le niveau de compétition.

7. Statut Mosellan de l'Arbitrage et arbitrage

Une application du statut avec la plus grande compréhension sera de mise en cas de circonstances particulières mais son application se fera avec la plus grande fermeté vis-à-vis des clubs qui n'ont fait aucun effort pour contribuer au développement de l'arbitrage et qui souhaitent profiter des événements créés par la situation sanitaire.

Une étude est en cours pour reporter les dates limites des examens médicaux ophtalmologiques et cardiologiques des arbitres.

Le Comité de Direction décide qu'il n'y aura pas de descentes d'arbitres de D1 à D2 à l'issue de la saison 2019-2020.

Une réunion de la CRA avec l'IR2F devrait permettre de corriger les dysfonctionnements des Formation Initiale des Arbitres constatés cette saison.

En conclusion de cette conférence téléphonique, Christophe SOLLNER précise que les dossiers concernant l'ANS (anciennement CNDS) sont disponibles pour les clubs (45000€ à distribuer) Il félicite l'équipe technique pour le travail d'animation préparé et mis sur les réseaux sociaux.

Le principe d'une prochaine réunion téléphonique est acté à une date qui reste à fixer.

Pierre TAESCH, secrétaire général adjoint

Henri VIGNERON, secrétaire général